

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Schweizer Münzblätter = Gazette numismatique suisse = Gazzetta numismatica svizzera |
| Herausgeber: | Schweizerische Numismatische Gesellschaft |
| Band: | 13-17 (1963-1967) |
| Heft: | 51-54: Charisteion für Herbert A. Cahn |
| Artikel: | La monnaie d'Alexandrie et la réforme de Dioclétien |
| Autor: | Schwartz, Jacques |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-170740 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

| Nr. | Nominal | Datierung | Münzstätte | Zitat | Bemerkungen |
|---------------------------------|---------|--------------|------------|---------------|----------------------------|
| <i>Constantius II. 337–361</i> | | | | | |
| 17 | Fol | 324–330 | Trier | CHK I/34 | <u> </u> STR.‡ |
| <i>VRBS ROMA</i> | | | | | |
| 18 | Fol | 324–330 | Trier | CHK I/65 | <u> </u> TR·S |
| <i>Valentinianus I. 364–375</i> | | | | | |
| 19 | Cen | 364–367 | Aquileia | CHK II/996 | <u> *</u> SMAQ(P) |
| <i>Valens 364–378</i> | | | | | |
| 20 | Cen | 367–375 | Trier (?) | CHK II/97 (?) | <u> </u> TRP (?) |
| <i>unbestimmbar</i> | | | | | |
| 21 | Cen | 2. H. 4. Jh. | — | unbest. | Typ: GLORIA/ROMANORVM |
| 22 | Cen | 2. H. 4. Jh. | — | unbest. | Victoria nach links eilend |

Abkürzungen:

- V = O. Voetter, Die Münzen der römischen Kaiser, Kaiserinnen und Caesaren von Diocletianus bis Romulus. Katalog der Sammlung P. Gerin, Wien 1921.
 Kraft Vgl. K. Kraft, Das Enddatum des Legionslagers Haltern, Bonner Jahrbücher 155/56, 1955/56, 95 ff.
 Dp = Dupondius
 Fol = Follis
 Cen = Centenionalis

LA MONNAIE D'ALEXANDRIE ET LA RÉFORME DE DIOCLÉTIEN

Jacques Schwartz

Herbert Cahn ne m'en voudra pas si, pour ce fascicule d'hommage reconnaissant, je me hasarde dans un des domaines où il est maître¹, à propos de la création de la monnaie que l'on continue, par commodité, à appeler follis et dont le revers porte la légende GENIO POPVLI ROMANI².

Aucun texte ne nous donne de date précise pour cette réforme et, de toutes façons, il est certain que l'on ne commença pas en même temps la frappe de folles dans les divers ateliers de l'Empire³. Seule l'étude des ateliers pourrait nous donner des indications chronologiques, si l'on admet que la frappe des antoniniani, moins difficiles à dater, cessa pour faire place aux premiers folles.

¹ Cf. RSN 37, 1955, 5.

² Cf. J.-P. Callu, Genio Populi Romani (295–316). Contribution à une histoire numismatique de la Tétrarchie, Paris, 1960.

³ Cf. C. H. V. Sutherland, dans: Essays in Roman Coinage presented to Harold Mattingly, Oxford, 1956, 175 sq.

L'on admet cet enchaînement pour trois ateliers occidentaux relativement bien connus, ceux de Londres, Trèves et Lyon⁴, mais les ateliers orientaux, qui ont été fort peu ou mal étudiés jusqu'ici, n'apportent aucune confirmation du fait. La preuve n'est d'ailleurs pas facile à administrer, puisque, après l'apparition des folles, les antoniniani servirent de monnaie divisionnaire et que l'on a donc pu continuer à en frapper pour ce motif.

Le cas de l'atelier d'Alexandrie est particulier, puisque le monnayage local (tétradrachmes) que les folles devaient supplanter est toujours daté. Comme il est évident que Dioclétien n'inaugura pas sa réforme à Alexandrie, nous pouvons espérer obtenir quelque *terminus ante quem* pour les débuts de cette réforme dans l'Empire.

Les débuts de la réforme en Egypte furent marqués par la révolte de L. Domitius Domitianus et de son *corrector* Achilleus; au cours de cette révolte, on frappa des tétradrachmes et des folles au nom de l'usurpateur⁵. Des papyrus renforcent désormais ce que l'on croyait pouvoir tirer de monnaies et de quelques brèves notices d'historiens (dont celle d'*Eutrope IX*, 23): l'on sait que la révolte commença avant la fin d'août et que sa durée minimum approcha de sept mois (... *octavo fere mense* ...), ce qui mène jusqu'en mars de l'année suivante.

La frappe de tétradrachmes aux noms des tétrarques s'était poursuivie régulièrement⁶ jusque, y compris, l'année égyptienne qui s'achève le 28 août 296 (= an 12 de Dioclétien, an 11 de Maximien et an 4 des Césars Constance et Galère). Il est donc impossible que la révolte avec occupation d'Alexandrie se situe avant août 296, fait confirmé par la documentation papyrologique. J'ai montré récemment⁷ que la date d'août 297, à laquelle certains ont songé, était inacceptable et je me contenterai de reprendre ici deux arguments d'ordre numismatique de ma démonstration:

1. Si l'usurpation date d'août 297, on pourrait s'étonner d'une reprise de la frappe de tétradrachmes, qui avait sûrement cessé avant la fin d'août 296.

2. Il existe un follis alexandrin de Maximien avec L IB (= an 12), de la première officine, et un autre de Constance avec L E (= an 5) de la seconde officine⁸, pièces qui ont été frappées après le 28 août 296. Cette continuation, par routine, du système de datation propre aux tétradrachmes d'Alexandrie montre que ces deux folles ont pris la suite de tétradrachmes.

Or, divers savants ont cru à une frappe simultanée à Alexandrie, pendant quelques années de la tétrarchie, de tétradrachmes et de folles, et trois classements

⁴ Cf. P. Strauss, RN 1954, 20. Pour la date de la réforme, cf. id., 44 (294 p. C.) et P. Bastien, dans RN 1959–60, 88 (fin de 294 p. C. ou début de 295 p. C.).

⁵ Cf. J. Lallemand, Le monnayage de Domitius Domitianus, dans: RBN 97, 1951, 89–103.

⁶ Les chiffres de J. Vogt (Die alexandrinischen Münzen, II, 172 sqq.) montrent des proportions remarquablement constantes pour les années 9 à 12 de Dioclétien (c. à d. après la nomination des Césars).

⁷ L. Domitius Domitianus et l'épigraphé, dans: Chronique d'Egypte no 75, 1963, 149–155.

⁸ Cf. J.-P. Callu (o. c., 27 n. 2) qui a, enfin, bien lu cette pièce. M. Thirion (RBN 107 1961, 193 et 197; cf. n. 6 et 20 pour les reproductions) la lit encore mal et, à la première référence, écrit «Galère» au lieu de «Constance». Quant à C. H. V. Sutherland, dans Journal of Roman Studies 1955, 117, il lit mal le follis de Constance et date mal le follis de Maximien, où la légende porte, d'ailleurs, POMANI (de la main d'un graveur peu habitué au latin). Le follis de Constance, publié par G. Dattari (RN 1904, 394), qui ne dit pas son lieu de conservation, est reproduit également par O. Voetter (NZ 1911, feuille 1) qui en donne un dessin au trait légèrement différent, si bien que certains détails caractéristiques d'officines (cf. J. Lallemand, o. c., 92) ne sont pas utilisables à son propos.

ont été proposés, respectivement, par O. Voetter, W. Kubitschek et M. Thirion⁹. C'est l'exposé de ce dernier qui servira de base de discussion.

Pendant trois ans (d'août 291 à août 294), les lettres de quatre officines sont gravées à l'exergue du revers des tétradrachmes; ainsi, les officines A et Δ frappent pour Dioclétien et Constance, B et Γ pour Maximien et Galère; la disparition de ces lettres en août 294 correspond à «une grande réorganisation de l'atelier»¹⁰. Pour M. Thirion, désormais, on frappe des folles dans trois officines et deux autres officines continueront à frapper des tétradrachmes en attendant de devenir «les quatrième et cinquième officines pour la frappe des folles».

Certes, les folles nous montrent l'existence de trois officines, puis de cinq, et il est évident que la modification numérique s'est faite dans ce sens. Mais rien ne dit que l'on ait passé de quatre officines de tétradrachmes à cinq officines (dont trois frappaient des folles). Par contre, la répartition en quatre officines étant malcommode (avec un groupement bizarre), on peut supposer une répartition en deux groupes d'officines, d'importance peut-être inégale, dont l'un frappait pour Dioclétien et Maximien et l'autre pour les Césars, lesquels avaient même nombre d'années de règne; ceci expliquerait l'existence de deux hybrides mentionnant l'an 12 de Maximien¹¹ mais n'entraîne pas l'existence de trois officines pour folles dès l'automne 294.

Voyons maintenant comment classer les folles des émissions ne comportant que trois officines. Jusqu'ici, on a admis que la première émission est celle qui n'a aucune marque au revers et dont le droit porte une tête ceinte de rubans courts; cela, parce que toutes les autres émissions ont des rubans longs au droit. Or, si l'on examine les autres ateliers monétaires de l'Empire, le ruban court, avec GENIO POPVLI ROMANI au revers, n'apparaît qu'à Londres, Trèves et Lyon. Autrement dit: l'émission alexandrine à rubans courts (assez peu représentée) pourrait être le résultat d'une arrivée de graveurs occidentaux, qui changèrent assez vite de manière en adoptant les rubans longs connus déjà sur les tétradrachmes¹². Un début simultané des frappes à Trèves, Lyon et Alexandrie n'expliquerait pas un abandon, presque immédiat, des rubans courts dans ce dernier atelier et il y a peu de chances pour que l'émission avec rubans courts soit la première en date.

La série des folles de Domitius Domitianus est caractérisée par la présence d'un aigle au revers; quelle que soit la signification de cet aigle, il est certain que c'est une innovation de l'usurpateur qui utilise successivement une légende longue et une courte pour le droit¹³. Cette série avec l'aigle est fort bien représentée aussi

⁹ O. Voetter, Römische Münzprägung in Alexandria, dans: NZ, NF 4, 1911, 171–184 (cf. 172 sq); W. Kubitschek, Zur Geschichte des Usurpators Achilleus, dans: Sitzungsberichte der Akademie der Wissenschaften in Wien, 208. Bd., 1. Abh. (cf. 24 sq); M. Thirion, Folles d'Alexandrie (295–304), dans: RBN 107, 1961, 192–206. Ce dernier date du premier quart de 296 (?) ou même de fin 295 (cf. 194 et 200) le début du monnayage de l'usurpateur.

¹⁰ O. c., 193.

¹¹ O. c., 197. Cette répartition s'accorderait aussi avec les deux folles datés, dont il a été question plus haut (première officine pour Maximien et seconde pour Constance). Pour les deux tétradrachmes, s'il ne s'agissait pas d'hybrides, il faudrait supposer au début de l'automne 296 une très brève frappe de tétradrachmes dont seuls deux exemplaires de Maximien seraient connus; cette hypothèse prouverait encore que les deux folles datés sont de la toute première émission, sinon on devrait aussi avoir des folles mentionnant une année antérieure à celle qui débute en août 296 (= an 13 de Dioclétien, an 12 de Maximien et an 5 des Césars).

¹² Pour les tétradrachmes de Domitius Domitianus (cf. J. Lallemand, o. c., 94 sq), la tête a toujours les rubans longs, alors que le buste a parfois les rubans courts. Les deux folles datés ont les rubans longs.

¹³ Cf. W. Kubitschek, o. c., 27 et M. Thirion, o. c., 195.

pour chacun des tétrarques et je suivrai ici l'opinion de Kubitschek¹⁴ qui estime que c'est L. Domitius Domitianus qui fit frapper aux noms des tétrarques en même temps qu'au sien; auquel cas, la très brève émission avec aigle et étoile aux noms de tétrarques pourrait encore être la dernière émission de l'usurpateur et non point la première de l'administration impériale après la victoire.

Les deux premières en date des émissions avec cinq officines (sixième et septième émissions de la liste de M. Thirion) ne nous donnent pas de *terminus ante quem*, car la palme qui figure sur la seconde n'a aucune valeur commémorative¹⁵ et il n'est pas possible d'affirmer avec M. Thirion qu'elles font suite aux émissions avec l'aigle. De toutes façons, il y a encore une émission à trois officines à classer, où A et B ajoutent une étoile et Γ un croissant¹⁶.

Pour M. Thirion, elle serait la première émission à rubans longs, venant aussitôt après l'émission à rubans courts et sans marque au revers, et précéderait immédiatement les émissions de Domitius Domitianus. Or, si l'on admet que l'émission à rubans courts n'est pas la première en date de toutes les émissions, celle à rubans longs et étoile ou croissant n'est sûrement pas une première émission.

Dans ce cas, cette émission avec étoile ou croissant a dû faire suite à une émission à rubans longs mais sans marque au revers, dont les deux folles datés (frappés au début de l'automne 296, alors que L. Domitius Domitianus n'était pas encore installé à Alexandrie¹⁷) sont deux exemplaires. Vu l'adoption de l'aigle par l'usurpateur, l'émission des tétrarques qui suivit la répression de la révolte pouvait se contenter d'ajouter une étoile ou un croissant.

Dans ces conditions, l'émission avec cheveux courts vient prendre place au moment de la réorganisation en cinq officines et nous obtenons une chronologie relative dont rend compte le tableau sommaire qui suit:

| | | |
|------------------------------|--------------------------------|--|
| 1ère émission: rubans longs | pas de marque au revers | 2 ex. identifiés (Maximien et Constance) |
| 2ème émission: rubans longs | aigle | L. Domitius Domitianus et les tétrarques |
| 3ème émission: rubans longs | aigle et étoile | [L. Domitius Domitianus et] les tétrarques |
| 4ème émission: rubans longs | étoile (A, B) et croissant (Γ) | |
| 5ème émission: rubans courts | pas de marque au revers | |
| 6ème émission: rubans longs | pas de marque au revers | (cinq officines) |
| 7ème émission: rubans longs | palme | (cinq officines) |

Voici maintenant comment les choses ont pu se passer dans une Alexandrie troublée:

A l'automne 296, Domitius Domitianus trouve à Alexandrie des officines qui venaient de commencer la frappe de folles. Il procède alors à une nouvelle répartition des officines dont les trois premières frapperont des folles¹⁸ avec effigies

¹⁴ O. c., 27 sq. Il est dommage que l'étude de J. Lallemand ne se soit pas étendue aux revers avec l'aigle frappés pour les tétrarques; quelques vérifications m'ont cependant permis de noter la constance des petites variantes dans les revers à l'aigle.

¹⁵ Cf. W. Kubitschek, o. c., 23.

¹⁶ L'unique exemplaire de Γ avec étoile est suspect (signalé par Dattari; cf. M. Thirion, o. c., 196 et 202). Une influence d'Antioche est possible (cf. M. Thirion, o. c., 194) mais indémontrable.

¹⁷ Cf. J. Schwartz, o. c., 154–155.

¹⁸ Aux 36 folles de Domitius Domitianus catalogués par J. Lallemand (o. c.) et également répartis sur trois officines, il faut ajouter un exemplaire de la première officine reproduit dans le catalogue de février 1964 de G. Bernardi, Trieste; les tétradrachmes sont au nombre de 39 (*ibid.*). L'existence de six officines (peut-être dès 294) n'est pas impliquée par la proportion existante entre les deux sortes de monnaies de l'usurpateur arrivées jusqu'à nous.

donnant un air de famille à l'usurpateur et aux tétrarques¹⁹. Quand l'administration impériale reprend en mains la Monnaie d'Alexandrie (après des pertes probables en personnel du fait du siège et de la répression qui suivit), elle fait appel à des graveurs occidentaux pour faire des droits selon les portraits officiels. C'est à ce moment que le travail est réparti en cinq officines, selon des modalités qui nous échappent mais avec utilisation de coins occidentaux dans les trois premières officines²⁰, si bien que les cinquième et sixième émissions doivent être considérées comme simultanées²¹. L'émission avec palme ne vient que lorsque les coins de l'émission précédente (à commencer par les droits à rubans courts) furent hors d'usage.

Ce qui précède avait pour but, étant donné la certitude d'un début des folles à Alexandrie à la fin d'août 296, d'expliquer le mécanisme des émissions. Peut-être conviendrait-il d'expliquer l'attitude de L. Domitius Domitianus faisant frapper tétradrachmes et folles.

A peine un quart de siècle avant, le monnayage du Palmyréen Vaballat (Athénodore), à Alexandrie et à Antioche, avait tendu à ménager l'empereur Aurélien. Mais comment les tétradrachmes de L. Domitius Domitianus le présentant comme «Auguste» (Sébastos) et comment ses folles, avec une légende latine qu'il avait acceptée (pour le revers) et modifiée (pour le droit), pouvaient-ils passer pour un signe de soumission, plutôt que de semblant d'égalité avec les deux Augustes reconnus ailleurs? D'autre part, les folles n'avaient aucune vertu de propagande à l'intérieur de l'Egypte et l'on ne voit pas qui pouvait avoir connaissance de leurs légendes à l'extérieur²², même si le blocus d'Alexandrie par mer n'eut lieu qu'un temps après le début du monnayage de l'usurpateur. Peut-être faut-il alors admettre, plus simplement, que ce dernier, qui avait sans doute commencé déjà à frapper des tétradrachmes avant de s'emparer de la Monnaie²³, y trouva du matériel tout prêt pour frapper des folles et procéda à la frappe de folles plus par nécessité que par réflexion politique.

Logiquement, l'Administration impériale aurait dû appliquer, à Alexandrie, avec plus de soins qu'ailleurs, une réforme qu'elle fit partir, pour quelque motif de commodité, du début de l'année égyptienne. On peut estimer, cependant, que la décision fut prise assez brusquement; sinon, on devrait constater, vu la relative rareté du cuivre en Egypte, un ralentissement préalable de la frappe des tétradrachmes. Peut-être cette réforme fut-elle l'une des causes de la révolte et il serait alors piquant d'insister sur la frappe de folles par Domitius Domitianus. De toutes façons, son double monnayage constitue une innovation inconnue des tétrarques.

En définitive, la réforme de Dioclétien peut avoir eu lieu en 294–295 dans nos régions; elle date d'août 296 à Alexandrie.

¹⁹ Cf. M. Thirion, o. c., 196. Peut-être l'usurpateur n'a-t-il songé qu'à partir d'un certain moment à mettre des légendes au nom de chacun de tétrarques. Il est peu probable que l'atelier d'Alexandrie ait manqué de portraits caractéristiques de ces derniers.

²⁰ Cf., cependant, une monnaie de Galère, avec rubans courts, pour la cinquième officine, d'après O. Voetter, o. c., feuille 1.

²¹ L'absence de marque au revers de ces deux émissions simultanées est une légère conséquence que le classement de M. Thirion n'efface pas, puisque, faisant de ces émissions la première et la sixième, il fait supposer, tacitement, qu'il considère la longueur des rubans comme une marque d'émission. De toutes façons, une analyse du matériel des trois premières officines sans marque au revers serait fort souhaitable.

²² Tous les folles de l'usurpateur semblent bien avoir été trouvés en Egypte. Les régions de langue latine étaient trop loin pour être atteintes en temps utile.

²³ Cf. J. Lallemand, o. c., 89, n. 2.